

le contexte historique pré- et post-Oka, et leurs circonstances respectives, ont eux aussi participé au final à la « mutation dans les approches à l'égard des revendications autochtones » (176). En ce sens, il y a ici une judicieuse nuance finale du rôle unique et direct de la crise d'Oka dans cette évolution en demi-teinte (entre avancées et reculs) en tant que « catalyseur au changement » plutôt qu'instigateur (177).

L'avant, le pendant et l'après-Oka qu'analyse l'auteure constituent une temporalité contextuelle appropriée pour comprendre la gestion de la crise d'Oka par l'État et le gouvernement du Québec. Le traitement s'alimente qui plus est à des sources scientifiques diversifiées : histoire, droit, sciences politiques, sociologie, anthropologie, et plus originalement, sciences naturelles et médicales, via le trinôme diagnostic-pronostic-thérapie. Reprendre cette même méthode pour examiner les décisions des dirigeants québécois peut cependant prêter à confusion dans la distinction entre l'objet (la méthode d'analyse des dirigeants québécois) et le sujet (la méthode d'analyse de l'auteure).

La précision sur la pertinence du point de vue autochtone sur cette histoire évite la partialité. En effet, il ne faudrait pas oublier la perspective des Mohawks, et des autochtones plus largement. Toutefois, cette précision arrive tard, trop tard même : dans le dernier paragraphe de la conclusion. Une précision sur le choix de ne tenir compte que de la version officielle québécoise en rappelant explicitement qu'elle n'est qu'une version des deux aurait été préférable en introduction. Cette précision au préalable paraît d'autant plus substantielle que la crise en question est encore sensible plus de vingt ans après chez les citoyens comme parmi les dirigeants. Le choix du drapeau des guerriers mohawks comme seule et unique illustration du livre paraît par ailleurs paradoxal. Le « fait autochtone » n'étant jamais évoqué de manière achevée et probante, au contraire, il y a ici un contre-emploi racoleur à employer cette seule référence iconographique. Où est le drapeau québécois ? Il reste à espérer que la perspective mohawk-autochtone de l'histoire de la crise d'Oka soit examinée avec autant de précisions.

Cet ouvrage est incontestablement un incontournable pour toute recherche, scientifique ou plus simplement citoyenne, sur le sujet des relations entre autochtones et le pouvoir québécois. D'autant plus que sa sortie, et surtout ses analyses, sont à inscrire dans l'actualité brûlante de l'automne 2012 du mouvement *Idle No More* (Finie l'inertie) au Québec. La contemporanéité des enseignements de cet « été indien » (9) avec le regain des revendications autochtones sur la scène politique et publique de cet « automne autochtone » est l'expression d'une perpétuelle zone d'ombre sur les relations entre autochtones et non-autochtones. Là réside l'intérêt majeur du livre : il co-engage un dialogue historique entre un passé ignoré et une actualité qui ne peut que s'époumoner à en rappeler les faits et leurs effets, surtout si la version mohawk-autochtone n'est pas partie prenante de la discussion.

Jean-Pierre Sawaya, *Au nom de la loi, je vous arrête ! Les Amérindiens du Québec et la Dominion Police, 1880–1920*, Québec : Septentrion, 2012, 194 pages.

*Recenseuse : Mylène Jaccoud
Université de Montréal*

Jean-Pierre Sawaya est détenteur d'un doctorat en histoire de l'Université Laval. Dans cet ouvrage, l'auteur révèle un pan d'histoire méconnu des rapports entre Premières nations et Euro-canadiens, celui du développement de polices autochtones sur les réserves à la fin du 19^e siècle au Québec.

Fondée sur un corpus documentaire de sources administratives et juridiques fédérales qui proviennent des archives du ministère des Affaires indiennes, du ministère de la Justice, de la Gendarmerie royale du Canada et sur la consultation des archives du Conseil privé, celles des Oblats et des Eudistes, l'étude de Sawaya propose de décrire l'organisation de cette force policière dans les réserves de la province de Québec durant cette période. En effet, à compter de 1880, le ministre de l'Intérieur, John A. MacDonald, également responsable de la Loi sur les Indiens, choisit de doter la Dominion Police d'un personnel d'origine autochtone en vue d'assurer l'ordre et la sécurité dans les réserves. De 1880 à 1920, une quarantaine d'individus, 23 Amérindiens et 17 Canadiens recensés par l'auteur dans les archives, seront ainsi embauchés pour agir dans les réserves du Québec, plus particulièrement à Caughnawaga, Maniwaki, Pointe-Bleue, Restigouche et Saint-François.

L'auteur situe l'institution de cette force policière dans le contexte précis de la prohibition imposée par la Loi sur les Indiens (13). L'introduction d'une police autochtone dans les réserves serait intrinsèquement liée aux mesures prises par l'État pour contrer l'alcoolisme dans les réserves. Cette perspective fait l'objet du premier chapitre, appuyé en cela par les « nombreux témoignages » attestant du problème de l'alcoolisme dans les réserves indiennes et qui constituerait « les principales causes de la délinquance et de la criminalité autochtone » (22). Dans ce contexte, l'embauche de policiers autochtones offre certains avantages : économiques (ces policiers étant moins rémunérés), symboliques (par la mise en place d'une autorité représentative du gouvernement du Canada) et pratiques (un policier issu de la communauté suscitant une confiance accrue serait plus à même d'infiltrer et enquêter les milieux criminels). Le lecteur découvre au fil des chapitres (sept en tout) comment ces forces constabulaires autochtones sont recrutées, mobilisées, organisées et encadrées. Mais il découvre surtout comment ces policiers ont été en fin de compte considérés comme une force policière de seconde zone, ne bénéficiant ni des mêmes prérogatives et pouvoirs, ni des mêmes ressources humaines et matérielles pour mener à bien leur mission.

De facture essentiellement descriptive, l'ouvrage de Sawaya a le mérite de documenter une histoire coloniale peu visitée. En revanche, on peut regretter l'absence d'une véritable reconstruction et analyse historique. Le tableau que l'auteur dépeint paraît éclaté, morcelé mais surtout inachevé. À l'exception d'un passage dans lequel les enjeux symboliques de la mise en place d'une police autochtone dans les réserves sont rapidement évoqués, le lecteur reste sur l'impression que Sawaya endosse l'argumentaire des agents de l'État de l'époque : l'État canadien doit « protéger ses pupilles contre les trafiquants d'alcool et la propagation de l'alcoolisme » (29) et « compte tenu du niveau élevé de criminalité, d'insécurité et de violence, les fonctionnaires du département ne suffisent pas à la tâche » (30). À ce manque de distance à l'égard des sources historiques utilisées s'ajoute un problème d'absence de triangulation des données par la mobilisation de références complémentaires qui auraient sans doute permis de relativiser la thèse de la régulation sociale. Les anthropologues du droit

ont pourtant mis en évidence le fait qu'au temps de la colonie, l'imposition du système de droit du colonisateur n'est pas motivée par le besoin de réguler ces sociétés puisque les colons rencontrent des sociétés relativement organisées et pacifiées. Les fondements de cette imposition se trouvent ancrés dans le projet de consolidation de l'État-nation, lequel passe par la neutralisation des pluralismes normatifs, juridiques et identitaires. L'accomplissement de cette mission en est particulièrement facilité par les politiques d'autochtonisation que les systèmes coloniaux anglo-saxons ont instaurées dans leurs colonies, mieux connues sous le principe de l'*indirect-rule* britannique. L'emploi de ressources autochtones chargées de remplir des fonctions dévolues à l'État a toujours constitué un puissant mécanisme de colonisation et de reproduction de l'ordre étatique.

En dépit de ses limites, l'ouvrage de Jean-Pierre Sawaya ne manque pas d'intérêt. Les nombreux documents d'archives mobilisés dans cette étude sauront attirer l'attention des chercheurs en quête de sources primaires permettant d'étayer leur compréhension de l'histoire passée et contemporaine de la gestion de l'ordre dans les communautés autochtones.

Marc-Urbain Proulx, *Regards sur l'économie des collectivités autochtones du Québec*, Québec, Presses de l'Université du Québec, 2012, 98 pages.

Recenseuse : *Katia Iankova*
University of Greenwich

Ce livre s'inscrit dans les meilleures traditions des études économiques classiques et, par sa nature et son envergure, est le premier du genre publié au Québec, englobant la totalité des 54 communautés autochtones de la province. Par ce fait, il est particulièrement intéressant et précieux pour tous les collègues qui vont étudier ultérieurement ce sujet. En effet, il servira sans doute de référence de base pour les analyses économiques, qu'elles soient des études de cas ou des analyses sectorielles, reliées aux réalités économiques autochtones au Québec.

S'appuyant sur les recensements et les données de Statistique Canada de 2001 et 2006, les données sont traitées en soulignant les dynamiques et les tendances temporelles économiques autochtones. Puisqu'il est paru en 2012, ce livre n'inclut pas les toutes nouvelles données du recensement de 2011, ce qui pourrait nous donner une compréhension encore plus riche et complète des ces tendances. Le présent ouvrage est divisé en 7 chapitres, chacun discutant un problème particulier que l'auteur juge essentiel quant à l'évolution économique des autochtones.

La première partie du livre est dédiée aux conditions générales contemporaines auxquelles les autochtones font face—entre autres, la faiblesse des revenus, la pauvreté dans laquelle certaines communautés vivent, les disparités économiques et sociales entre les membres des communautés, le taux de natalité et le niveau de formation des communautés. Ces facteurs sont comparés et analysés pour faire ressortir le caractère et le profil socioéconomique de chaque communauté. Plusieurs tendances sont observées, notamment la localisation géographique des communautés autochtones, de proximité ou

d'éloignement aux centres urbains, et les incidences sur leurs économies, les transformant en deux réalités, « rurales » et « urbaines », très différentes. Ce leitmotiv apparaît à plusieurs reprises dans les chapitres de ce livre. Le rapport avec la terre et le traitement des ressources naturelles, les négociations historiques avec les gouvernements provincial et fédéral sont d'autres fils conducteurs. La gouvernance autochtone, les ententes historiques de la Paix des braves et de la Convention de la Baie James et du Nord québécois, thèmes très discutés dans la littérature autochtone, sont ici abordées sous l'angle des retombées économiques pour les communautés bénéficiaires, tels des projets miniers, forestiers, hydroélectriques et touristiques de grande envergure dont les revenus ont enrichi les nations.

L'intégration des facteurs tels que le degré et la diversité des secteurs d'éducation, la diversité au niveau industriel, la disponibilité des logements publics et privés, la capacité d'innovation et le style de gouvernance sont utilisés dans la deuxième partie du livre pour évaluer la maturité économique des communautés et observer les tendances de groupe. Cela est fait encore une fois dans une perspective géographique de proximité-éloignement des marchés principaux et en prenant en compte l'ouverture des autochtones à ces derniers. Un diagnostic socioéconomique à partir des forces, faiblesses, opportunités et menaces pour le développement est fait pour la totalité des nations.

Une nouveauté que cette recherche apporte aux études autochtones est la définition du caractère des économies autochtones du Québec, en les apparentant à des économies de type socialiste. Malgré la présence du secteur privé et de son développement dynamique, les projets économiques majeurs et prédominants sont de caractère communautaire ou coopératif — le premier fortement centralisé et contrôlé par les gouvernements autochtones, soit indépendamment, soit en partenariat avec les gouvernements provincial et fédéral. Quant aux coopératives, c'est une tradition historique des autochtones canadiens, mais qui est particulièrement prononcée chez les communautés du Moyen et du Grand Nord québécois. Ces deux modèles de partage et de communautarisme d'un côté et de centralisation économique étatique de l'autre côté sont très particuliers et font que les autochtones eux-mêmes appellent parfois, en plaisantant, leurs économies « communistes ». Les points positifs et négatifs de ces modèles pour le développement socioéconomique des communautés autochtones pourraient être un sujet de recherche futur très fructueux. Dans ce livre, l'auteur fait ressortir les différences culturelles des sociétés non autochtones et autochtones en comparant les logiques économiques capitaliste et socialiste. Sans prétendre à l'exhaustivité, l'auteur a souligné cette différence fondamentale et, partant de ce point, a analysé les activités industrielles en tenant compte du contexte social et culturel des communautés.

Un autre mérite du livre est que l'auteur y a introduit de nouvelles variables d'analyse économique de caractère social et psychologique. Il s'agit du niveau d'ouverture envers le monde extérieur non autochtone, de l'importation des idées et des savoirs novateurs et de la capacité d'élargir les réseaux entrepreneuriaux. L'auteur les utilise pour ensuite évaluer le degré de succès et la diversification des structures des entreprises autochtones. Cette ouverture—ou, au contraire, cette fermeture—est mesurée en termes de mobilité des autochtones